

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 15 JUIN 2013.

COMITÉ DIRECTEUR

ECHEVERRIA Lilou	Présent	LARZABAL Maïté	Excusée
ALGALARRONDO Laurent	Présent	LASALDE Gérard	Présent
ALLIEZ Jacques	Excusé	LASSALLE Alain	Présent
ANDRIEU François	Excusé	LASSARTESSE Jeanne	Présente
CASTERES Thierry	Présent	LOLIBE Gilles	Présent
DARPHIN Pierre	Excusé	MARRIS Christian	Présent
DEGERT Michel	Présent	MAUMET Philippe	Excusé
DESTAILLAC Jacques	Présent	MELLIER Danielle	Présente
DIBAR Eric	Excusé	MOURGUY CAPELIER Evelyne	Présente
DUCAP Eric	Excusé	OLHARAN Jean Marc	Présent
DUFOURG Roland	Présent	PECARRERE Claude	Excusé
FOURNEAU Pierre	Excusé	PEYRAT Dominique	Excusé
GARRIGUES Pascal	Excusé	PEYRAUBE Joël	Excusé
GOICOECHEA Christian	Présent	POMMIES Francis	Excusé
HAROCARENE Pascal	Excusé	ROLLET Alain	Excusé
HEGUIABEHÉRE Alain	Présent	ROSSI Gérard	Présent
HIRIART-DURRUTHY Jacques	Excusé	SALLETTE Gilles	Présent
LABISTE Bernard	Excusé	SEDES Michel	Excusé
LAFARGUE Maïder	Présente	SOURP Charles	Présent
LAGOURGUE Christian	Présent	SUPERVILLE Jean	Présent

MEMBRES de DROIT - Présidents des Ligues non élus

ABELS Thierry	Excusé	GARAYAR Jean-Michel	Représenté ⁽²⁾
BAIETTI Jean Louis	Excusé	GOYENETCHE Michel	Excusé
CARRARA Jean-Marie	Excusé	HARAN Léo	Excusé
DASSE ALAIN	Présent	MOUNITCHY Frédéric	Excusé
GARAICOECHEA Peïo	Représenté ⁽¹⁾	LACOSTE Bernard	Excusé

⁽¹⁾ par LABADIE Christian

⁽²⁾ par MELLIER Danielle

MEMBRES ASSOCIES

BERTHELOT Jean Claude	Excusé	ESCATARY Edouard	Présent
BOURDILLAT Michel	Présent	GONY Jean	Présent
BROCAS Christian	Excusé	MAISTERRENA Didier	Excusé
DELBOS Marie Claude	Présente	SALLENAVE André	Excusé
DOUAT Jean Paul	Présent	TURON LABORDE Jacques	Excusé
DURCUDOY Christian	Excusé		

MEMBRES INVITES

PLA Jacques - Dir.Tech. National	Représenté ⁽³⁾
----------------------------------	---------------------------

⁽³⁾ par BEDERE Pascal

Présents : 29

Excusés : 34

Votants : 22

A l'ouverture de la séance (9h45), le Président Lilou Echeverria remercie les membres de leur présence ce jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 16 MARS 2013

Gérard Lasalde s'inquiète sur le point de règlement qui précise qu'un joueur n'a pas la possibilité de disputer plus de deux compétitions fédérales en même temps. Qu'en est-il s'il dispute en même temps des compétitions de Ligue ? La constitution des calendriers devient alors très délicate. Il est vrai que le contrôle nous échappe parfois. Le nouveau logiciel sera censé nous avertir d'un dépassement éventuel fédéral. Après discussion, il est décidé d'appliquer le nouveau règlement. Une concertation entre les Présidents des Commissions Sportives Générales sera organisée suite aux prochains Championnats.

Le procès-verbal est approuvé.

2. REGLEMENTS PROPOSES PAR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

• Point sur les règlements votés lors du dernier Comité Directeur et autres :

La Commission Administrative demande à ce que soit étudié de près, la concordance entre l'année sportive et l'année civile tout comme l'ont fait certaines Ligues. Un groupe de travail va être créé à cet effet.

La Commission Sportive Générale est chargée d'écrire les règlements relatifs à la "Paleta pelote de gomme creuse Individuel" chez les "Messieurs", ainsi qu'à la "Paleta pelote de gomme creuse par équipes chez les "Dames" (Fronton 30 mètres). Il faudra créer l'article 432-6.

Comme décidé en Comité Directeur (voir PV du 16 mars 2013), il faut envoyer à la FIPV la demande de modification du tracé d'une ligne sur le fronton de 30 mètres et de distance au but pour la paleta pelote de gomme creuse.

Points du règlement votés lors du Comité Directeur du 18/09/2010 - Voir Pilota 181 de Janvier 2011. Règles qui avaient été mises à l'essai.

Créer le paragraphe M à l'article 221.3

221.3 M - Extension de licences : Poussins - Benjamins et Minimes.

- a) Si la demande entraîne un changement de Ligue, application du règlement fédéral en vigueur (dates, frais administratifs et indemnités)
- b) Si la demande est interne à la Ligue, la Ligue concernée optera pour une des deux possibilités suivantes :
 - 1) Application du règlement fédéral aux dates définies avec paiement seulement des frais administratifs prévus.
 - 2) Demande d'extension de licence à adresser à la Ligue un mois au plus tard avant le début de la compétition fédérale, cosignée par le demandeur/Parent, le Président de l'Association du licencié, le Président de la Société d'accueil, sans frais administratifs. La ligue devra envoyer le résultat de sa délibération à la FFPB.

Vote pour à l'unanimité.

Créer l'article 221.55

221.55 Equipes mixtes pour les catégories Poussins - Benjamins et Minimes uniquement.

Les filles peuvent intégrer individuellement leur catégorie ou la catégorie inférieure dans la compétition garçons pour constituer une équipe.

Vote : 2 Contre - 0 Abstention - 20 Pour.

Article 221.3 Extension de licence sportive : Le paragraphe A de cet article a posé des problèmes quand à son application à cause d'interprétations diverses. La Commission pense qu'il doit être reformulé, certains points n'étant plus adaptés. Toutefois, une lecture approfondie "laisse faire" au demandeur d'extensions, deux extensions s'il le désire. Le paragraphe A est "conforté" par le paragraphe J situé quelques lignes après.

Article 221.3 B : Dates de Mutations et d'Extensions : La Commission Administrative demande à ce que la session du 1^o octobre soit rétablie afin de traiter uniquement des extensions de licence. Si accord, il faudra revoir le libellé de la proposition adoptée au CD du 16 mars et modifier le bas de page de l'imprimé de demande d'extension en rajoutant 01 octobre.

Vote : 1 Contre - 0 Abstention - 21 Pour.

Nouvelle écriture : Article 221.3 B - La demande d'extension portant les avis motivés des présidents des associations intéressées doit être déposée auprès des ligues pour le 1er Janvier, le 1er Juillet **ou 1^{er} Octobre**, au plus tard, de chaque année.

Les Ligues concernées feront parvenir avant le 10 Janvier, le 10 Juillet **ou le 10 Octobre** à la FFPB le résultat de leur décision sur les dossiers d'extension.

La demande est examinée et la décision prise par la ligue concernée qui veillera à éviter certains abus.

Toute demande refusée par la commission administrative de la ligue sera retournée au demandeur (comme indiqué sur l'imprimé de la demande).

Les appels des joueurs vers la commission administrative fédérale doivent arriver au plus tard le 20 janvier, le 20 juillet **ou le 20 octobre** à la FFPB.

Article 221.203 Classification par tranches d'âge

Pour les licenciés de moins de 10 ans, suite à ce qui a été voté au dernier Comité Directeur, **compléter l'article 221.203** :

"Les joueurs de moins de 10 ans, licenciés, désirant jouer en compétition dans la catégorie Poussin, et **uniquement** dans cette catégorie, présenteront un certificat d'aptitude à la compétition délivré par un médecin."

Vote pour à l'unanimité.

Article 221.203 A la dernière ligne, supprimer "corporatifs", inscrire "vétérans", puis rajouter : "Vétérans 1 (**45** ans et plus) - Vétérans 2 (**55** ans et plus)". (Il est vivement conseillé à ces pratiquants de passer un test à l'effort).

Vote pour à l'unanimité.

Article 221.10 : Rajouter, au dernier paragraphe le mot "renouvellement", "Faire procéder, avant toute demande ou renouvellement de licence, au contrôle médical obligatoire...".

Vote pour à l'unanimité.

Article 222.6 relatif aux Tournois corporatifs. Le premier paragraphe n'est plus adapté, le nombre d'équipes engagé, particulièrement en Fronton mur à gauche étant insuffisant. La Commission Administrative propose à la Commission de Paleta pelote de gomme pleine une modification de cet article en mentionnant qu'il faut au moins l'engagement de huit équipes de trois Ligues différentes pour que le tournoi soit organisé.

Vote : 2 Contre - 0 Abstention - 20 Pour.

Article 122.620 Les surclassements :

La Commission propose de modifier cet article et d'écrire :

a) simples qui seront réalisés par :

- **des médecins du sport**
- des médecins titulaires de la capacité en médecine et biologie du sport ou du CES de biologie et médecine du sport
- les médecins fédéraux de ligue
- **les médecins généralistes.**

b) doubles : qui seront réalisés par les médecins fédéraux, national ou de ligue **ou dans un centre de médecine du sport.**

Cette proposition a été validée par les Médecins Jeannou Jacques et Peyrat Dominique. Dans la même lignée, le **règlement médical** sera revu, tout particulièrement **l'article 10 paragraphe 6** afin de rendre le contenu identique au 122.620 et **modification de la dernière phrase** "Le certificat de surclassement sera envoyé par le président du club à la ligue concernée. **Un double du certificat sera conservé par le joueur afin de pouvoir être présenté avec la licence le jour de la compétition**".

Vote pour à l'unanimité.

3. POINT SUR LES FINANCES

Christian Marris et Jean Superville, les trésoriers font un point sur ce domaine. Les clubs des Ligues Outre Mer sont à jour de leurs cotisations Licences. Saint Pierre et Miquelon a tout régularisé, 2009 - 2010 - 2011 et 2012. C'est avec plaisir que nous les reverrons participer au Challenge France en 2015. Christian Marris précise que le Challenge France 2014 aura lieu en Nouvelle Calédonie.

Le Pelotari Club Chaudron d'Ile de la Réunion va solder pour décembre 2013 les années 2011 et 2012 selon un échéancier.

Il faut noter que la Ligue Réunionnaise de Pelote Basque a renoué des contacts proches et positifs avec la FFPB.

Il y a des clubs qui n'ont, à ce jour, toujours pas réglé malgré des relances : il manque moins de 1 000 €.

Il est bien précisé que le club de St Vincent de Tyrosse a bien réglé sa cotisation au 15/02/2013.

Jean Superville précise que les économies seront faites sur les dépenses, tout particulièrement sur la téléphonie.

Par contre, les deux trésoriers précisent que ce n'est pas parce que nous faisons des économies sur certaines dépenses que la FFPB va attribuer les sommes correspondantes à d'autres dépenses. Il ne faut pas oublier que la Trésorerie a été amputée de 72 000 euros suite à l'année 2012.

On note que l'emprunt effectué il y a trois ans a été remboursé fin Avril.

Le Président Lilou Echeverria fait remarquer que le Mondial de Tarbes a enregistré une perte de 5 000 euros.

4. PRESELECTIONS

Pascal Bédère, entraîneur Cesta punta, donne les noms des joueurs et joueuses présélectionnés pour les futures échéances internationales : Championnats du Monde -22ans en trinquet Uruguay - Coupe du Monde "Fronton 2020" en fronton 36m et 30m Le Haillan. Voir listes en *pièces jointes*.

Le Comité Directeur valide la totalité des noms proposés.

5. POINT SUR LES CHAMPIONNATS

Jacques Destailac, responsable Commission Sportive Générale, fait un point sur le championnat d'hiver qui se termine : Finale à Paris à Paleta pelote de gomme creuse Nationale A messieurs. Finales aussi à Paleta pelote de gomme creuse chez les féminines et les messieurs, à Oloron Sainte Marie et Bayonne. Finales de Frontenis à Portet sur Garonne.

Le calendrier des prochains championnats d'hiver a été envoyé aux Ligues. Des points restent à préciser.

La Commission de Cesta punta va créer une nouvelle organisation, beaucoup plus attractive pour les "petites" catégories.

La Commission de Paleta pelote de gomme pleine doit au plus vite étudier le nouveau calendrier. Le chevauchement Trinquet - Fronton place libre doit être géré au mieux.

Il ne faut pas avoir peur d'innover. Si vraiment il y a des problèmes majeurs, on aura le temps de remodifier les diverses compétitions. Attendons de voir !

En ce qui concerne le comptage en manches, toutes les compétitions que l'on retrouve en International seront jouées en manches, sauf à main nue. Suite à un sondage fait auprès des clubs concernés, le Président Lilou Echeverria préfère ne pas imposer une règle refusée à plus de 90 %.

Des joueurs de main nue amateurs ont demandé leur classement dans la catégorie Elite Pro. Afin de les conserver pour les prochains Championnats du Monde, il leur sera donné la possibilité de jouer un Championnat Open où ils pourront se mesurer aux Elite Pro.

Le Président Lilou Echeverria redonne les noms des Chefs de délégations pour les diverses compétitions internationales : Jacques Alliez pour la Coupe du Monde de Cesta punta -22 ans au Mexique. Jacques Destailac pour la Coupe du Monde Fronton 2020 en fronton 36m & 30m au Haillan. Gérard Rossi pour les Championnats du Monde -22 ans en Trinquet en Uruguay.

Les personnes désireuses de connaître les lieux et les heures d'entraînement peuvent s'adresser directement à la DTN.

Le Président Lilou Echeverria fait part de son inquiétude quant aux divers financements de l'Etat. Il se rendra au Ministère le 4 juillet afin de justifier les éventuelles subventions. Toutes les demandes ont été faites. Il rappelle qu'à ce jour, l'Etat n'a toujours pas versé la subvention attribuée à la FFPB.

6. GRANDE SEMAINE DE PELOTE BASQUE 2013

Les compétitions d'été ont débuté. La Grande Semaine se prépare, les responsables fédéraux rendent visite aux différents Clubs et Mairies concernés afin de bien déterminer les organisations.

Tout est mis en œuvre afin d'optimiser les différentes organisations, tout particulièrement pour la journée d'ouverture à Hasparren et celle de clôture à Cambo les Bains. Des chapiteaux seront installés, des expositions organisées. Un esprit festif donnera le ton à une semaine des plus conviviales. Le dimanche 11 août, il sera possible d'assister aux finales de Rebot et Main nue et de se restaurer le midi sous le chapiteau, pour 30 euros la journée. Le dimanche 18 août, il en sera de même.

7. PASS' PELOTE 2013

Gérard Rossi, responsable de la Commission Technique et Pédagogique, précise que tous les sites sont maintenus. Tout est mis en œuvre pour des "ouvertures" à Villeneuve Loubet, en Corse et sur Saint Leu à l'île de La Réunion.

8. POINT "ASSISES DE LA PELOTE BASQUE "

Les réunions des différents groupes se succèdent. Les Présidents des Ligues seront invités aux réunions du Comité de Pilotage qui fera une synthèse des procès-verbaux établis au préalable.

Les Assises de la Pelote Basque se tiendront au Centre Nelson Paillou à Pau, les vendredi 13 et samedi 14 septembre 2013. La logistique se met en place.

9. PILOTA : APPEL D'OFFRES

Le contrat en cours va se terminer. Un nouvel appel d'offres va être lancé.

Le Comité Directeur donne pouvoir au Bureau afin de retenir l'offre la plus adaptée aux besoins de la FFPB.

10. VALIDATION DES NOUVELLES NORMES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le Ministère des Sports demande la validation des nouvelles normes des installations relatives à la Pelote Basque définies par la Fédération Internationale de Pelote Basque depuis plus de trois ans. Elles portent sur certaines dimensions : Concordance des hauteurs et des largeurs des frontons mur à gauche 30 et 36 mètres - Elévation de un mètre du filet supérieur dans les trinquets et les frontons mur à gauche 54 mètres. Voir les nouvelles dimensions sur le site de la FFPB ainsi que sur celui de la FIPV.

Le Comité Directeur valide, à l'unanimité, ces nouvelles dimensions.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Au prochain Comité Directeur, il faudra valider l'ensemble des compositions des Commissions.

Ce jour, Evelyne Capelier parle de la composition de la Commission Patrimoine. La présence de certaines personnes est contestée. Un vote est demandé : 5 voix Contre, 4 Abstentions, 10 Pour.

- En ce qui concerne l'utilisation de visioconférence pour diverses réunions, il est demandé à Gérard Rossi de prendre contact avec Peio Garaïcoechea qui a testé un matériel audio uniquement (Webex) qui permettra à cinq interlocuteurs de Ligues, plus la FFPB et plus la Ligue de Côte d'Argent de se joindre par téléphone simultanément.

- Le Président Lilou Echeverria est en train de finaliser un partenariat avec l'équipementier Ttilika (maillots joueurs et chemises et blazer pour les membres du Bureau), ainsi qu'avec La Poste (Juges-Arbitres).

- Il est précisé que le comptage en manches (sauf pour la main nue) se fera dès les premières rencontres des championnats d'hiver. Il sera d'abord appliqué dans les Ligues. Le règlement va être précisé très prochainement.

- A la demande de Gérard Lasalde, il faut que, dans un premier temps, la commission administrative revoit le règlement portant sur les joueurs professionnels désirant jouer dans une autre spécialité (Article 240 Statut du joueur professionnel des Règlements Généraux).

- Christian Durcudoy a commencé son travail lié au logiciel Compétitions. Les premiers contacts ont été pris avec la Société Celya. Il faudra fournir à cette société les acronymes qui seront utilisés pour la définition des adresses des sites de chaque Ligue. Chaque Ligue devra fournir son logo ainsi que les couleurs et divers graphismes qu'elles souhaitent voir sur leur site. Pour avoir une idée du graphisme, on peut consulter le site de la Ligue de Pelote du Pays Basque : <http://www.lppb.fr>.

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de la FFPB va être édité prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Le Secrétaire Général,
Roland DUFOURG

Le Président,
Lilou ECHEVERRIA

PJ : 2